



## REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF U11 2019/2020

**Sauf indication spécifiée ci-dessous, les championnats suivent les règlements édités par la FFRS pour la saison 2019/2020**

### 1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régionale IDF U11 se déroule sous la forme de plateaux isolés, regroupant 4 à 7 équipes chacun. Durant les plateaux chaque équipe rencontre l'intégralité des autres équipes présentes dans des matchs de 15 minutes (voir règlement sportif) sur terrain complet (éventuellement réduit) à 5 contre 5 dont 1 gardien par équipe.
- 1.2. Il n'est pas établi de comptage des points et de classement sauf selon la formule choisie pour la ou les journées finales.
- 1.3. L'effectif minimum par équipe est fixé à 6 joueurs et 1 gardien

### 2. Ententes

- 2.1. Les ententes U11 se font avec demande adressée à la commission sportive IDF Roller Hockey le 15 septembre au plus tard.

### 3. Quota de participation en U13

- 3.1. La disposition 5.2.2.2.I ne s'applique pas pour le championnat U11 IDF. Compte tenu de leur format, les matchs joués en U11 IDF ne peuvent être comptabilisés pour le quota de participation nécessaire aux phases finales des joueurs surclassés en U13.

### 4. Heure et lieu des rencontres

- 4.1. Les matchs organisés par la ligue IDF ne pourront avoir lieu que dans un gymnase situé sur le territoire de l'IDF, quelle que soit le siège de l'association ou de l'entente participante.
- 4.2. Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 11h00 et 19h00 ou le dimanche entre 9h00 et 17h00.
- 4.3. En cas d'entente avec des clubs hors IDF, les matchs devront avoir lieu sur un terrain situé sur le territoire de l'IDF.
- 4.4. Les dates possibles des matchs sont celles indiquées sur le calendrier régional fixé par la commission sportive IDF Roller Hockey

### 5. Récompenses

- 5.1. Des récompenses seront offertes à toutes les joueuses et tous les joueurs lors de la journée finale U11, elles seront à fournir par le ou les clubs recevant la journée et seront remboursées par la commission sportive IDF Roller Hockey sur présentation des justificatifs

### 6. Arbitrage

#### 6.1. Désignation et indemnisation

- 6.1.1. Les matchs doivent être arbitrés par 2 arbitres.
- 6.1.2. Les arbitres sont désignés et indemnisés par le club accueillant le plateau.



- 6.1.3. Un des arbitres doit être majeur ou diplômé D1 minimum
- 6.1.4. Les arbitres doivent prendre connaissance du règlement sportif particulier aux U11 IDF à appliquer
- 6.2. En plus des arbitres, les officiels de chaque équipe doivent vérifier  **systématiquement**  l'effectif de l'équipe adverse et sa conformité avec l'effectif (joueur + officiel d'équipe) de l'équipe adverse renseigné sur le rapport de match signé en début et fin de match et contresigner le rapport de match. (voir 6.3)
  - 6.2.1. En cas de non-respect de cette disposition une pénalité financière de niveau 2 sera appliquée au club fautif
- 6.3. **Rapports de matchs**
  - 6.3.1. Une feuille de match doit être éditée à chaque match joué. Elle doit contenir l'effectif de chaque équipes (joueurs renseignés avec leurs numéros de licences) et officiels d'équipe ainsi que le score final.
  - 6.3.2. Il n'est pas nécessaire de renseigner chaque buteur/assistants
  - 6.3.3. Les licences doivent être présentées aux arbitres et marqueurs.

**Journées :**

Samedi	Dimanche	
12 octobre 2019	13 octobre 2019	Journée 1
23 novembre 2019	24 novembre 2019	Journée 2
7 décembre 2019	8 décembre 2019	Journée 3
1 <sup>er</sup> février 2020	2 février 2020	Journée 4
14 mars 2020	15 mars 2020	Journée 5
2 mai 2020	3 mai 2020	Journée 6
6 juin 2020	7 juin 2020	Journée finale

**7. Attribution des lieux d'accueil**

- 7.1. La commission sportive IDF de Roller Hockey attribuera après les inscriptions des clubs les lieux des différents plateaux selon les disponibilités indiquées lors de l'inscription.
- 7.2. Les équipes participantes aux différents plateaux seront répartie dès le calendrier et l'attribution les lieux d'accueil finalisés afin de maximiser la diversité des équipes rencontrées et en tenant compte lorsque c'est possible des préférences renseignées à l'inscription (matchs le samedi, le dimanche, le plus proche possible).

**8. Forfait des équipes**

- 8.1. Si une équipe ne souhaite pas participer à l'un des plateaux auquel elle est affectée elle doit en faire part à la commission sportive IDF Roller Hockey au minimum 7 jours avant le plateau
  - 8.1.1. Une pénalité financière de niveau 2 est appliquée au club fautif en cas de non-respect de cette règle (sauf cas de force majeure)
- 8.2. Les plannings des rencontres sont transmis au plus tard le mardi précédent les plateaux



## ANNEXE : REGLEMENT SPORTIF U11 IDF

Les règles particulières ci-dessous s'appliquent en dérogation du règlement sportif général, le reste est inchangé.

### 1. Temps de jeu

- 1.1. Le temps de jeu est de 15 minutes en une seule période et sans arrêt de décompte du temps.
- 1.2. Un arrêt peut être effectué sur décision des arbitres en cas d'arrêt de jeu de plus d'une minute en raison d'un incident sur le terrain (joueur blessé ou autre interruption)

### 2. Engagements

- 2.1. En début de matchs les gardiens se placent à la cage la plus proche de leur banc d'équipe.
- 2.2. Un engagement standard est effectué au centre du terrain au début du match et après chaque but.
- 2.3. Après un arrêt du gardien ou un palet sorti des limites du jeu, l'arbitre siffle et lève la main pour annoncer un temps de 5 secondes de mise en place. Le palet est rendu à l'équipe défensive derrière la cage et l'équipe offensive retourne en zone défensive. Au nouveau coup de sifflet de l'arbitre, le jeu est libre.
- 2.4. En cas de dépassement du temps par l'équipe fautive, une pénalité de retard jeu sera sifflée.
- 2.5. Après une faute, un engagement classique se déroule dans le camp de l'équipe fautive sur le point d'engagement. Et en cas de réduction du terrain, sur un point d'engagement identifié au préalable.



### 3. Pénalités

- 3.1. Les pénalités mineures ne donnent pas lieu à une exclusion ni à une infériorité numérique mais elles doivent être signalées (avec un arrêt de jeu différé ou immédiat) et expliquées par un arbitre au joueur fautif pendant que l'autre arbitre prépare l'engagement suivant en zone défensive de l'équipe fautive.

### 4. Buts

- 4.1. Les buteurs n'ont pas à être renseignés sur le rapport de match. Les arbitres ou marqueurs notent les numéros des buteurs, un joueur ne pouvant inscrire plus de 3 buts au cours d'une rencontre, au-delà ses buts ne sont plus comptabilisés.
- 4.2. Les buts ne sont pris en compte que dans la limite de 5 buts d'écart à tout moment entre les deux équipes.  
*Par exemple : si une équipe mène 8-3 au bout de 11' de jeu ses buts ne sont plus comptés, cependant si un but est marqué par l'équipe adverse et que le score est de 8-4 alors l'équipe en tête peut de nouveau inscrire un but compté et le score est de 9-4*